

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4058-2018 Volet Taux de pertes et MRI

Date : 18 janvier 2019

HEURE	REMARQUES
8 h 58	Début de l'audience
8 h 58	Échanges entre Me Duquette et Me Hamelin sur le calendrier
8 h 59	<u>PANEL 6</u> : Indicateurs de maintien de la qualité de service et liaison au MTÉR <u>Sous la même affirmation solennelle</u> : <u>Lamya Souktani</u> , Chef – Analyse et gestion des risques chez Hydro-Québec <u>Wahiba Salhi</u> , Chef – Affaires réglementaires et tarifaires, HQT <u>Steve Chagnon</u> , Directeur – Expertise et soutien opérationnel, HQT <u>Dominique Chartier</u> , Directrice – Gouvernance et stratégies d'affaires, HQT <u>Yannick Vennes</u> , Délégué commercial - Gouvernance et stratégies d'affaires, HQT <u>Wahiba Salhi</u> , Chef – Affaires réglementaires et tarifaires, HQT
9 h	Contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Paule Hamelin, pour EBM
9 h 08	<u>Engagement n° 13 d'HQT</u> : Fournir une copie du formulaire d'évaluation de la grille d'évaluation que le Transporteur fournit au Distributeur, ainsi que la définition des expressions particulières s'il y a lieu (Demandé par EBM)
9 h 08	Me Fréchette émet une réserve : si des rubriques sont confidentielles dans la réponse à l'engagement n° 13, il avisera la Régie
9 h 08	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Hamelin, pour EBM
9 h 28	<u>Engagement n° 14 d'HQT</u> : Fournir le document d'évaluation standard pour la satisfaction de la clientèle des clients point à point (Demandé par EBM)
9 h 28	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Hamelin, pour EBM
9 h 36	<u>Engagement n° 15 d'HQT</u> : Fournir les Indisponibilités forcées (IF) pour les mois de novembre et décembre 2018 (pièce B-0133, HQT 15, document 2.6) (Demandé par EBM)
9 h 36	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Hamelin, pour EBM
9 h 42	Fin du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Hamelin, pour EBM
9 h 42	Contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Steve Cadrin, pour l'AHQ-ARQ
10 h 01	<u>Engagement n°16 d'HQT</u> : Répondre à la question : Les équipements d'exploitation majeurs contribuent à quel pourcentage de tous les Clients heure interrompues (CHI) d'une année ? Dans la mesure où il y aurait une autre famille d'équipements non majeurs, nous l'identifier ainsi que son poids en pourcentage d'interruption forcée (pièce B-0007, p.11, lignes 20 à 30) (Demandé par AHQ-ARQ)
10 h 01	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Cadrin, pour l'AHQ-ARQ

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4058-2018 Volet Taux de pertes et MRI

Date : 18 janvier 2019

10 h 11	Me Duquette demande aux témoins de répondre à la question de Me Cadrin
10 h 17	Me Fréchette mentionne qu'HQT fait de son mieux pour répondre aux questions de la Régie et des intervenants et vérifiera combien de temps ça prendrait pour répondre à cette question
10 h 17	Me Duquette dit qu'il peut vérifier et nous dire combien de temps ça prendrait pour répondre à la question de Me Cadrin
10 h 17	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Cadrin, pour l'AHQ-ARQ
10 h 20	L'audience est suspendue
10 h 35	Poursuite de l'audience
10 h 35	Me Duquette demande à Me Fréchette où en est HQT pour les engagements
10 h 36	Me Fréchette a relancé son équipe pour les engagements
10 h 36	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Cadrin, pour l'AHQ-ARQ
10 h 46	<p><u>Engagement n° 17 d'HQT</u> : Question 1.2 de la DDR 7 Régie au Transporteur, Pièce A-0059 :</p> <p>En référence à la question 4.1, à titre d'exemple, la Régie détermine les seuils et les cibles suivants (référer au tableau de la DDR 7, de la Régie au Transporteur, question 1.2)</p> <p>Dans ce tableau, puisque la méthode décrite à la question 4.1 s'inspire de celle de l'AHQ-ARQ, l'Indicateur «Indisponibilités forcées» est remplacé par celui proposé par cet intervenant. En vous référant à la méthode de la question 4.1, veuillez calculer l'IMQ selon les seuils et cibles ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les indicateurs présentés dans le tableaux ci-dessus - selon les résultats de ces indicateurs pour chacun des années 2013 à 2017 - pour le scénario des pires résultats de chacun de ces indicateurs sous les années 2013 à 2017. <p>Donc, fournir de nouveaux tableaux 1.2 et 1.3 en lien avec la pièce B-0204. Enfin, compléter pourquoi les lignes ne peuvent pas être traduites.</p> <p>(Demandé par l'AHQ-ARQ)</p>
10 h 46	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Cadrin, pour l'AHQ-ARQ
10 h 58	<u>Objection par Me Fréchette</u>
10 h 59	Réplique de Me Cadrin, qui voudrait juste un chiffre réel de 2018
11 h	Réplique de Me Fréchette (La Régie veut-elle une mise à jour, au stade où on en est ?)
11 h 02	Échanges entre Me Duquette, Me Cadrin et Me Fréchette
11 h 12	<u>Objection accueillie</u>
11 h 12	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Cadrin, pour l'AHQ-ARQ

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4058-2018 Volet Taux de pertes et MRI

Date : 18 janvier 2019

11 h 15	<u>Objection par Me Fréchette</u>
11 h 18	<u>Objection accueillie</u>
11 h 18	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Cadrin
11 h 21	Fin du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Cadrin, pour l'AHQ-ARQ
11 h 21	Contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me André Turmel, pour la FCEI
11 h 41	Questions de Me Duquette au témoin Vennes d'HQT
11 h 42	Fin des questions de Me Duquette au témoin Vennes
11 h 42	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Turmel, pour la FCEI
11 h 55	Fin du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Turmel, pour la FCEI
11 h 55	Me Duquette informe les participants que la Régie suspend le contre-interrogatoire du panel 6, pour entendre la preuve d'EBM au retour du lunch (et seulement 60 minutes au lieu de 75 minutes), et que le panel 6 pourra reprendre après EBM
11 h 55	Me Sarault, de l'AQCIE-CIFQ, mentionne qu'il espère pouvoir contre-interroger le panel 6 aujourd'hui
11 h 55	Me Éric Oliver, pour OC, mentionne qu'il n'aura pas de contre-interrogatoire du Panel 6
11 h 56	L'audience est suspendue
13 h	Poursuite de l'audience
13 h 01	Me Paule Hamelin, pour EBM, présente ses témoins pour le sujet des indicateurs de maintien de la qualité de service et liaison au MTÉR
13 h 01	Commentaires Me Hamelin sur la réception de l'engagement et sa preuve
13 h 03	<u>Affirmation solennelle :</u> <u>Julien Wu</u> , Gestionnaire principal chez EBM, 41, Victoria, Gatineau, J8X 2A1 <u>Sylvain Audette</u> , Professeur HEC de Montréal, Côte Sainte-Catherine, Montréal
13 h 03	Adoption de la preuve d'EBM
13 h 05	Présentation de la preuve d'EBM par le témoin Audette
13 h 40	Fin de la présentation de la preuve d'EBM par le témoin Audette
13 h 40	Présentation de la preuve d'EBM par le témoin Wu
13 h 48	Fin de la présentation de la preuve d'EBM par le témoin WU
13 h 48	Réinterrogatoire par Me Hamelin du témoin Audette

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4058-2018 Volet Taux de pertes et MRI

Date : 18 janvier 2019

13 h 49	Fin du réinterrogatoire de Me Hamelin
13 h 50	<u>Me Hamelin, pour EBM, produit :</u> <u>C-EBM-0030</u> : <i>Annual Benchmarkin Report – Electricity transmission network service providers, Novembre 2018, Australian Energy Regulator</i>
13 h 55	Fin de la présentation de la preuve d'EBM
13 h 55	Pas de contre-interrogatoire des témoins d'EBM par les intervenants
13 h 55	L'audience est suspendue
14 h	Poursuite de l'audience
14 h	Contre-interrogatoire des témoins d'EBM par Me Fréchette
14 h 12	Échanges entre Me Fréchette, Me Marc Turgeon et Me Hamelin sur la position d'EBM
14 h 14	Fin des échanges entre Me Fréchette, Me Turgeon et Me Hamelin sur la position d'EBM
14 h 14	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins d'EBM par Me Fréchette
14 h 18	Fin du contre-interrogatoire des témoins d'EBM par Me Fréchette
14 h 18	Pas d'interrogatoire des témoins d'EBM par Me Annie Gariépy pour la Régie
14 h 18	Questions par Me Duquette, Me Turgeon et M. François Émond aux témoins d'EBM
14 h 33	Fin des questions par Me Duquette, Me Marc Turgeon et M. François Émond aux témoins d'EBM
14 h 33	Les témoins d'EBM sont libérés
14 h 38	Échanges entre Me Duquette et Me Fréchette sur le déroulement de l'audience lundi 21 janvier 2019
14 h 38	Contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Guy Sarault, pour l'AQCIE-CIFQ
15 h 13	Fin du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Sarault, pour l'AQCIE-CIFQ
15 h 13	Me Duquette demande à Me Dominique Neuman s'il est capable de mener son contre-interrogatoire en 30 mn
15 h 13	Me Neuman précise qu'il sera bel et bien là lundi
15 h 13	L'audience est suspendue
15 h 20	Poursuite de l'audience
15 h 20	Contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Neuman, pour SÉ-AQLPA
15 h 43	Fin du contre-interrogatoire des témoins du Panel 6 par Me Neuman, pour SÉ-AQLPA

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4058-2018 (Volets taux de pertes et MRI)

Date : 18 janvier 2019

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Wahiba Salhi	PANEL 6 18/01/2019
ENTREPRISE :	Hydro-Québec TransÉnergie	
PROFESSION :	Chef – Affaires réglementaires et tarifaires	
ADRESSE :	Sous la même affirmation solennelle	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Lamya Souktani	PANEL 6 18/01/2019
ENTREPRISE :	Hydro-Québec	
PROFESSION :	Chef – Analyse et gestion des risques	
ADRESSE :	Sous la même affirmation solennelle	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Steve Chagnon	PANEL 6 18/01/2019
ENTREPRISE :	Hydro-Québec TransÉnergie	
PROFESSION :	Directeur – Expertise et soutien opérationnel	
ADRESSE :	Sous la même affirmation solennelle	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Dominique Chartier	PANEL 6 18/01/2019
ENTREPRISE :	Hydro-Québec TransÉnergie	
PROFESSION :	Directrice – Gouvernance et stratégies d'affaires	
ADRESSE :	Sous la même affirmation solennelle	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Yannick Vennes	PANEL 6 18/01/2019
ENTREPRISE :	Hydro-Québec TransÉnergie	
PROFESSION :	Délégué commercial - Gouvernance	
ADRESSE :	Sous la même affirmation solennelle	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Sylvain Audette	18/01/2019
ENTREPRISE :	Témoign pour EBM	
PROFESSION :	Professeur HEC Montréal	
ADRESSE :	Côte Sainte-Catherine, Montréal	

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4058-2018 (Volets taux de pertes et MRI)

Date : 18 janvier 2019

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Julien Wu	18/01/2019
ENTREPRISE :	EBM	
PROFESSION :	Gestionnaire principal	
ADRESSE :	41, Victoria, Gatineau (Québec)	

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 18 JANVIER 2019

DOSSIER : R-4058-2018

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES
SERVICES DE TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2019 – VOLETS TAUX DE PERTES ET
MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION INCITATIVE (MRI)

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^e Lise Duquette (Président de la formation),
M^e Marc Turgeon et M. François Émond**

Les procureurs de la Régie sont **M^e Annie Gariépy et M^e Jean-François Ouimette**

La **demanderesse** est :

HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT (HQT)
Représentée par M^e Yves Fréchette

Les **intervenants à la présente audience** sont :

ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU
QUÉBEC (AHQ-ARQ)
représenté par M^e Steve Cadrin

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ ET CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC
(AQCIE-CIFQ)
Représenté par M^e Guy Sarault

ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING (EBM)
Représentée par M^e Paule Hamelin

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION
QUÉBEC) (FCEI)
Représentée par M^e André Turmel

OPTION CONSOMMATEURS (OC)
représenté par M^e Éric Oliver

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE
LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE (SÉ-AQLPA)
représenté par M^e Dominique Neuman

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER
UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?**

Nous demandons aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement et de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience.

Prenez note qu'aucun breuvage autre que de l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la salle d'audience. Merci.

Début : 8 h 58

Pause : 11 h 56

Reprise : 13 h

Ajournement : 15 h 44

